



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018 DÉLIBÉRATION n°4

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017 – BUDGET VILLE.

SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES

ELU DE REFERENCE : M.DUBOURG

AVIS DES COMMISSIONS

« Finances et Intercommunalité » du 15 mai 2018

Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet d'approuver le Compte Administratif 2017 du budget ville tel qu'il a été tenu par la commune.

Contexte et motifs de l'affaire soumise à délibération

Le Compte Administratif retrace la comptabilité tenue par la Commune. Il est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de la ville à l'exception de la répartition fonctionnelle, sans impact sur les résultats globaux.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT REPORTE (002)		5 931 812,72	5 931 812,72
REALISE 2017	45 662 662,91	48 842 201,39	3 179 538,48
TOTAL	45 662 662,91	54 774 014,11	9 111 351,20

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève **9 111 351.20 €**

A- Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Crédits annulés
011	Charges générales	12 994 379,83	7 322 242,10	1 706 389,37	3 965 748,36
012	Charges de personnel	27 791 506,00	27 627 651,42	8 643,84	155 210,74
014	Atténuation de produits	3 671 546,00	3 671 546,00		-
65	Autres charges de gestion courante	3 073 120,00	2 951 831,37		121 288,63
Total des dépenses de gestion courante		47 530 551,83	41 573 270,89	1 715 033,21	4 242 247,73
66	Charges financières	1 390 407,53	1 323 035,70	86,11	67 285,72
67	Charges exceptionnelles	59 281,00	54 733,19		4 547,81
68	Dotations aux provisions		-		-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 980 240,36	42 951 039,78	1 715 119,32	4 314 081,26
023	Virement à la section d'investissement	3 529 845,44			
042	Opération d'ordre de transfert entre sectio	994 702,49	996 503,81		- 1 801,32
Total de dépenses d'ordre de fonctionnement		4 524 547,93	996 503,81		3 528 044,12
TOTAL		53 504 788,29	43 947 543,59	1 715 119,32	7 842 125,38

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2017 à **45 662 662.91€** correspondant à un taux d'exécution du budget voté de 85%.

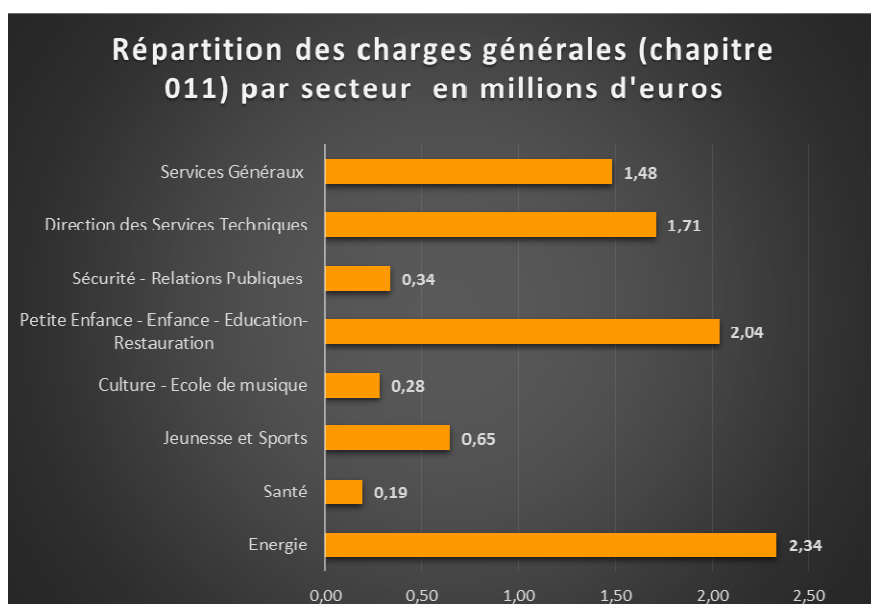
➤ **Dépenses réelles de fonctionnement**



Le chapitre **011 « charges à caractère général »** regroupe les dépenses courantes effectuées par la commune lui permettant de fonctionner. Il s'élève à **9 028 631.47€**.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les fluides (eau, électricité, chauffage, frais de télécommunication) à hauteur de 26%. A noter une baisse de ce poste de dépenses d'environ 17% depuis 2015.
- Les secteurs de la petite enfance, l'enfance, le scolaire et la restauration scolaire à hauteur de 23%.
- L'entretien des bâtiments, de la voirie et les dépenses en lien avec le cadre de vie à hauteur de 19%.



Le chapitre **012 « charges de personnel »** s'élève à **27 636 295.26€**

Le chapitre **014 « atténuation de produits »** d'un montant de **3 671 546€** regroupe les dépenses suivantes :

- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) que la commune se doit de reverser suite à la réforme de la Taxe Professionnelle : **3 546 633€**
- Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) prélevé sur les ressources de certaines communes et intercommunalité pour la reverser à des communes et intercommunalités moins favorisées: **124 913€**



2018/...

Question n°4 du CM en date du 24/05/2018
Note de Synthèse P 3/9

Le chapitre **65 « autres charges de gestion courante »** d'un montant de **2 951 831.37€** regroupe principalement:

- les subventions versées aux associations : 1 091 544.75€
- les subventions à la Caisse des Ecoles 243 000€ et au CCAS 495 000€
- le contingent incendie : 606 247.52 €
- les contributions obligatoires : 167 970.95€ (Jeanne d'Arc)

Le chapitre **66 « charges financières »** représente les charges d'intérêts des emprunts. En 2017, la dépense s'élève à **1 323 035.70€** contre 1 432 001.98€ en 2016 soit une baisse de 8% correspondant à l'extinction de certains emprunts.

Les dépenses enregistrées au chapitre **67 « Charges exceptionnelles »** s'élèvent à **54 733.19€**

➤ **Dépenses d'ordre de fonctionnement**

Le chapitre **042 « opérations d'ordre de transfert entre sections »** d'un montant total de **996 503.81€** regroupe les dépenses suivantes :

- les dotations aux amortissements : 947 931.40€
- les écritures comptables liées à des cessions ou sorties d'immobilisations du patrimoine : 48 572.41€.

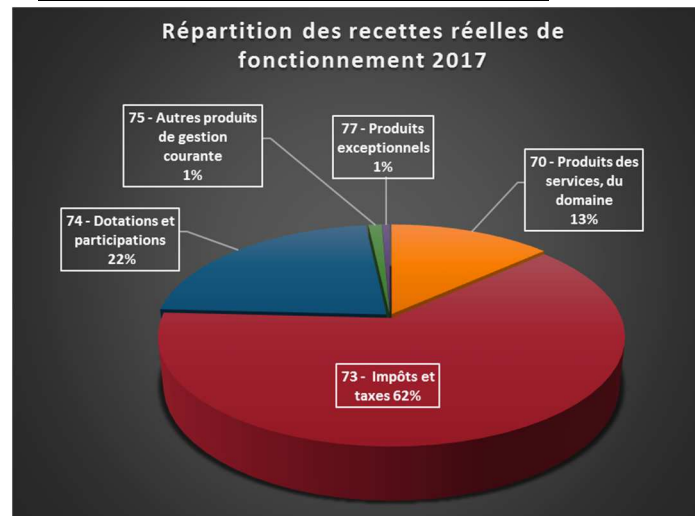
B- Présentation des recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	50 000,00	50 112,74	8 000,00	- 8 112,74
70	Produits des services, du domaine	6 332 719,68	5 680 530,41	818 115,48	- 165 926,21
73	Impôts et taxes	30 198 687,00	30 325 543,63	103 470,00	- 230 326,63
74	Dotations et participations	10 210 444,11	9 674 858,11	1 262 244,88	- 726 658,88
75	Autres produits de gestion courante	503 949,78	504 726,30	32 328,56	- 33 105,08
Total des recettes de gestion courante		47 295 800,57	46 235 771,19	2 224 158,92	-1 164 129,54
77	Produits exceptionnels	225 534,00	309 290,59	2 274,89	- 86 031,48
78	Reprise sur provisions				-
Total des recettes réelles de fonctionnement		47 521 334,57	46 545 061,78	2 226 433,81	-1 250 161,02
042	Opération d'ordre de transfert entre section	51 641,00	70 705,80	-	- 19 064,80
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		51 641,00	70 705,80	-	- 19 064,80
TOTAL		47 572 975,57	46 615 767,58	2 226 433,81	-1 269 225,82
002	Excédent de fonctionnement reporté		5 931 812,72		

Le montant des recettes de fonctionnement encaissées au cours de l'exercice 2017 s'élève à **48 842 201.39€** correspondant à une réalisation de 103% des recettes budgétées.



➤ **Recettes réelles de fonctionnement**



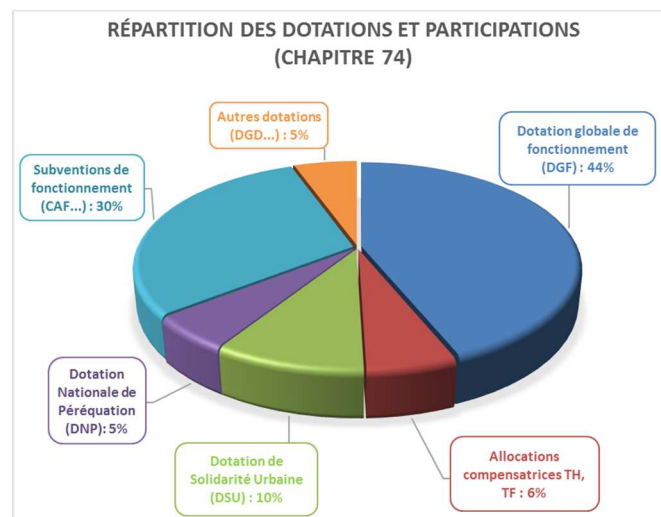
Le chapitre **70 « Produits des services, du domaine »** d'un montant total de **6 498 645.89€** représente 13% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe les recettes issues des redevances d'occupation du domaine public et des services proposés par la ville aux usagers (restauration scolaire, crèches, centres de loisirs, activités culturelles, piscine-patinoire...).

Le chapitre **73 « Impôts et taxes »** s'élève en 2017 à **30 429 013.63€** représentant ainsi 62% des recettes réelles de fonctionnement. Il regroupe principalement :

- les recettes fiscales (taxes foncières et taxes d'habitation) : 20 400 013€
- l'attribution de compensation 6 082 742€ et la dotation de solidarité communautaire 681 684€ versées par la Communauté d'Agglomération Val Parisis.
- le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France: 1 153 274€
- les droits de mutation ou droits d'enregistrement liés aux transactions immobilières ayant lieu sur le territoire de la commune : 1 464 103.29€.
- les autres taxes (taxes sur l'électricité, sur la publicité extérieure, droits de place...) pour un montant de 643 547.38€.

Le chapitre **74 « Dotations et participations »** d'un montant de **10 937 102.99€** soit 22% des recettes de fonctionnement 2017.

Il se décline ainsi :





- Dotations de l'Etat :
 - La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : 4 789 270€ contre 5 181 248€ en 2016 soit une baisse de 8%.
 - La **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** : 1 045 452€
 - La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : 592 011€
 - Les **allocations compensatrices d'exonération TH, TF** : 626 465€
- Subventions de fonctionnement issues de contrats ou de conventions avec différents partenaires tels que :
 - **Le Conseil départemental du Val d'Oise** dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs aux Collèges et dans la participation aux activités du secteur culturel (école de musique, spectacle vivant) à hauteur de 78 459€
 - **La CAF du Val d'Oise** qui subventionne les secteurs de la Petite Enfance, l'Enfance (centres de loisirs) et certaines actions du service Jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Ces recettes s'élèvent à 2 575 852.98€.

Le chapitre **75 « autres produits de gestion courante »** d'un montant de **537 054.86€** enregistre les recettes encaissées au titre des revenus locatifs et de diverses redevances.

Le chapitre **77 « produits exceptionnels »** atteint en 2017 **311 565.48€** Il enregistre les indemnités reçues des assurances en cas de sinistres, les dédommagements dans le cadre de contentieux ainsi que les cessions d'immobilisations.

➤ **Recettes d'ordre de fonctionnement**

Le chapitre **042 « Opération d'ordre de transfert entre section »** d'un montant de **70 705,80€** regroupe les écritures d'ordre suivantes :

- les travaux en régie pour un montant de 49 892.39€ correspondant à des immobilisations réalisées par le personnel communal.
- Diverses écritures comptables liées à l'actif.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT REPORTE (001)	-	463 139,15	463 139,15
REALISE 2016	10 740 491,05	9 608 832,52	- 1 131 658,53
TOTAL	10 740 491,05	10 071 971,67	- 668 519,38

En 2017, la section d'investissement dégage un déficit d'un montant de **668 519.38€**.



2018/...

Question n°4 du CM en date du 24/05/2018
Note de Synthèse P 6/9

A- Présentation des dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Reste à réaliser	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	505 789,50	219 027,97	134 928,47	151 833,06
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	7 420 815,01	4 820 530,03	1 656 164,35	944 120,63
23	Immobilisations en cours	2 913 725,32	1 822 052,31	972 054,42	119 618,59
Total des dépenses d'équipement		10 840 329,83	6 861 610,31	2 763 147,24	1 215 572,28
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 810 655,10	3 808 174,94	-	2 480,16
18	Dettes à long et moyen terme				
27	Autres immobilisations financières	1 000,00			1 000,00
Total des dépenses financières		3 811 655,10	3 808 174,94	-	3 480,16
45X1	45X1 - Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		14 651 984,93	10 669 785,25	2 763 147,24	1 219 052,44
040	Opération d'ordre de transfert entre section	60 619,40	70 705,80	-	- 10 086,40
041	Opérations Patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		60 619,40	70 705,80		- 10 086,40
TOTAL		14 712 604,33	10 740 491,05	2 763 147,24	1 208 966,04
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **10 740 491.05€** en 2017 correspondant à un taux d'exécution du budget voté de 73% hors restes à réaliser.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **10 669 785.25€** en 2017 et se composent :

- Des dépenses d'équipement
- Des dépenses financières

▪ Les dépenses d'équipement

En 2017, ces dépenses atteignent **6 861 610.31€** et regroupent les chapitres 20, 204, 21 et 23.

Le chapitre **20 « immobilisations incorporelles »** d'un montant total de **219 027.97€** regroupe les dépenses suivantes :

- divers frais d'études 165 398.37€ notamment la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la Maternelle Fontaine Bertin 1.
- l'acquisition de logiciels : 53 629.60€

Le chapitre **21 « immobilisations corporelles »** d'un montant de **4 820 530.03€** regroupe principalement les dépenses suivantes :

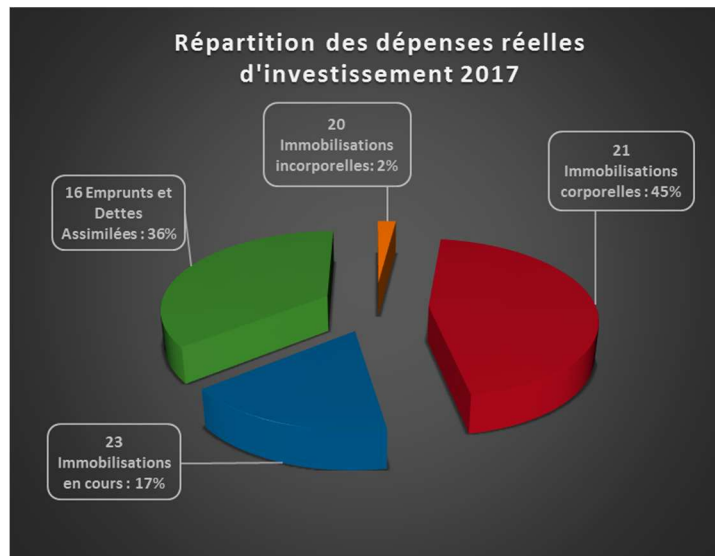
- les acquisitions immobilières telles que le terrain Arline (1 667 000€), le 136 rue de la Station (900 000€) et la préemption du bail commercial 130 boulevard du Général Leclerc (130 000€).
- divers travaux d'entretien sur des bâtiments communaux pour 853 719.92€
 - ✓ Travaux dans les écoles (240 885.21€)
 - ✓ Travaux sur les équipements sportifs (338 796.56€)
 - ✓ Autres bâtiments tels que la cuisine centrale, Saint Exupéry, Ecole de musique, bâtiments administratifs, logements....
- l'achat de divers biens d'équipement (matériel et outillages techniques, mobilier, matériel de bureau et informatique) nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux : 679 121.27€
- divers travaux de voirie : 232 262.53€



Le chapitre **23 « immobilisations en cours »** s'élève à **1 822 052.31€** et concerne essentiellement les travaux de réhabilitation et d'extension de la Maternelle Fontaine Bertin et le renouvellement des installations thermiques.

▪ Les dépenses financières

Le chapitre **16 « emprunts et dettes assimilés »** concerne le remboursement en capital de la dette qui s'élève en 2017 à **3 806 135.74€**



➤ Dépenses d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement s'élèvent à 70 705.80€ en 2017 et regroupent :

- Les travaux en régie pour un montant de 49 892.39€ qui correspondent à des immobilisations que la commune a créés pour elle-même par son propre personnel.
- Diverses écritures comptables liées à l'actif.

B- Présentation des recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Reste à recouvrer	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 785 305,00	653 591,19	941 152,16	190 561,65
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 600 000,00	3 600 000,00		
23	Immobilisations en cours		12 600,00		- 12 600,00
Total des recettes d'équipement		5 385 305,00	4 266 191,19	941 152,16	177 961,65
10	Dotations fonds divers et réserves	986 836,00	986 147,07	-	688,93
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 348 676,25	3 348 676,25		
165	Dépôts et cautionnement	4 100,00	11 314,20		- 7 214,20
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		4 339 612,25	4 346 137,52	-	- 6 525,27
45X2	Total des opérations pour compte de tiers				-
Total des recettes réelles d'investissement		9 724 917,25	8 612 328,71	941 152,16	171 436,38
021	Virement de la section de fonctionnement	3 529 845,44			3 529 845,44
040	Opération d'ordre de transfert entre section	994 702,49	996 503,81		- 1 801,32
041	Opérations Patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 524 547,93	996 503,81		3 528 044,12
TOTAL		14 249 465,18	9 608 832,52	941 152,16	3 699 480,50
001	Excédent d'investissement reporté	463 139,15			



Les recettes de la section d'investissement s'élèvent en 2017 à **9 608 832.52€** correspondant à une réalisation de 67% des recettes budgétées hors restes à réaliser.

➤ **Recettes réelles d'investissement**

En 2017, les recettes réelles d'investissement s'élèvent **8 612 328.71€** et se composent :

▪ **Des recettes d'équipement**

Ces recettes s'élèvent à **4 266 191.19€** pour 2017 ;

Le chapitre **13 « subvention d'investissement »** d'un montant de **653 591.19€** en 2017 regroupe les recettes relatives :

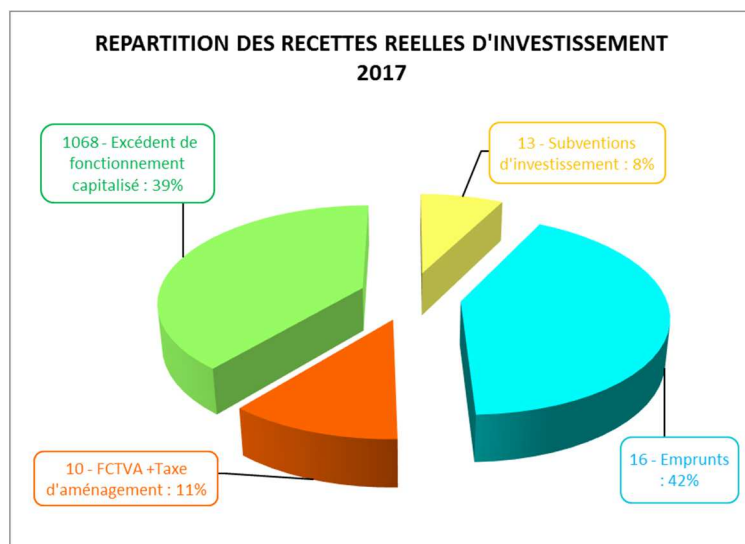
- fonds de concours versés par la Communauté d'agglomération Val Parisis (225 609€) pour la réhabilitation de la Maternelle Fontaine Bertin et la sécurisation des bâtiments communaux.
- subvention du Conseil Départemental du Val d'Oise (241 962.96 €) et la réserve parlementaire (66 694.62€) pour l'opération de la Maternelle Fontaine Bertin.
- Subvention de la Région (14 371.06€) pour l'équipement de la Police Municipale
- participation pour extension de réseaux (3 444.05€)

Le chapitre **16 « emprunts et dettes assimilées »** s'élève à **3 600 000€** Afin de financer ses dépenses d'équipement de l'exercice, la ville a eu recours en 2017 à un emprunt d'un montant de 3 600 000€ auprès du Crédit Agricole au taux de 1.26%.

▪ **Des recettes financières**

Elles s'élèvent à **4 346 137.52€** et se décomposent comme suit :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur les dépenses d'investissement assujetties 2015 : **253 492.75€**
- La taxe d'aménagement : **732 654.32€**
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (**compte 1068**) d'un montant de **3 348 676.25€** qui correspond au résultat 2016 de la section de fonctionnement affecté à la section d'investissement permettant à la ville d'investir sur l'exercice 2017.
- Le compte **165 « dépôts et cautionnements »** qui enregistre les écritures comptables relatives aux cautions d'un montant pour 2017 de **11 314.20€**





➤ **Recettes d'ordre d'investissement**

Quant aux recettes d'ordre d'investissement, elles s'élèvent à **996 203.81€** et sont regroupées au chapitre **040 « opération d'ordre de transfert entre section »** et se composent :

- des dotations aux amortissements : 947 931.40€
- des écritures comptables liées à des cessions ou sorties d'immobilisations du patrimoine: 48 572.41€.

Décision

Eu égard aux éléments ci-dessus détaillés, il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2017 de la Ville.

Conséquences budgétaires

Le Compte Administratif 2017 de la ville, dont le résultat de l'exercice se solde par un excédent global de **8 442 831.82 €** se décompose comme suit :

- Section d'investissement : - **668 519.38 €**
- Section de fonctionnement : **9 111 351.20 €**

Base Légale

Code Général des Collectivités Territoriales